



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL SEANCE DU 16 MAI 2024

20 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric LAUGIS (Maire), le 16 mai 2024 à 20 heures 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024

Délibérations

Travaux de voirie 2024 : avenant n° 1

Produits irrecouvrables : budgets commune et assainissement

Subvention exceptionnelle : manifestation 80^{ème} anniversaire du débarquement organisée par Monthodon s'amuse

SATESE 37 : modification des statuts

Décisions

n° 2024.07 à n° 2024.13

Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Monsieur DESLIS Corentin, Madame GUEPIN Sandrine, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur JANVIER Fabien, Monsieur LAUGIS Frédéric, Monsieur LEDRU Emmanuel, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame PESSARD Alexandra, Madame MARTEAU Magali, Madame DONDEL Céline

Représentés par : Madame VAULET Marie-Bélandre par Monsieur LAUGIS Frédéric

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Approbation du Procès-verbal du 21 mars 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 mars 2024.

DE_2024_018 - TRAVAUX DE VOIRIE 2024 : AVENANT N°1

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Considérant les travaux de voirie 2024 et la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires,

Vu la décision n° 2024-04 en date du 19 février 2024 relative à la maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° DE_2024_003 en date du 29 février 2024 attribuant le marché de travaux de voirie pour l'année 2024,

Vu les réunions de chantiers et de commissions voiries évoquant la nécessité de travaux complémentaires, détaillé sur la proposition d'avenant n° 1 de l'entreprise COLAS – 2 rue de la Plaine – 37390 METTRAY, entraînant des plus-values et moins-values,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de la modification des travaux de voirie pour l'année 2024 par l'ajout de prestations évoquées,
- Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise COLAS – 2 rue de la Plaine – 37390 METTRAY, qui se décompose comme suit :

	Montant H.T.	Montant TVA	Montant T.T.C.
Marché initial	111 569.64 €	22 313.93 €	133 883.57 €
Avenant n° 1 en plus	14 977.50 €	2 995.50 €	17 973.00 €
Total marché	126 547.14 €	25 309.43 €	151 856.57 €

Résultat du vote : Adopté
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/05/2024,
de la réception le 17/05/2024 - Et de l'affichage le 17/05/2024
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20240516-DE_2024_018-DE

DE_2024_019 - PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Commune et le budget annexe service assainissement,

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par le SGC de Joué-Lès-Tours, comptable de la commune, à savoir :

Référence Objet de la recette Montant :

T-931/2022 Budget commune : 1.15 €,

T-344/2022 Budget commune : 27.20 € ,

T-178/2020 Budget annexe service assainissement : 2.86 € ,

T-181/2021 Budget annexe service assainissement : 0.30 € ,

T-10/2021 Budget annexe service assainissement : 3.09 € ,

T-10/2021 Budget annexe service assainissement : 2.64 € ,

T-245/2022 Budget annexe service assainissement : 0.80 € ,

T-373/2023 Budget annexe service assainissement : 0.10 € ;

Considérant que toutes les actions réglementaires entreprises pour le recouvrement de ces sommes se sont avérées inopérantes,

Considérant qu'il y a lieu d'admettre ces sommes en non-valeur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'admettre en non-valeur les titre de recettes du budget commune portés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par le SGC de Joué-Lès-Tours, pour un montant total de 28.35 €,
- Décide d'admettre en non-valeur les titre de recettes du budget annexe service assainissement portés sur l'état des taxes et produits irrécouvrables présenté par le SGC de Joué-Lès-Tours, pour un montant total de 9.79 €.
- Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget commune 2024,
- Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget annexe service assainissement 2024.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/05/2024,
de la réception le 17/05/2024 - Et de l'affichage le 17/05/2024
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20240516-DE_2024_019-DE

Monsieur Claude GUILLON, conseiller municipal, arrive à la séance du conseil municipal.

DE_2024_020 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : MANIFESTATION 80EME ANNIVERSAIRE

Le Maire présente le projet de l'association Monthodoon s'amuse d'organiser une manifestation concernant le 80ème anniversaire du débarquement le samedi 07 septembre 2024 sur le territoire.

L'association Monthodon s'amuse sollicite la commune pour le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant total de 3 000.00 €.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	- 3000.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté
Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/05/2024,
de la réception le 17/05/2024 - Et de l'affichage le 17/05/2024
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20240516-DE_2024_020-DE

DE_2024_021 - MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE 37

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,

Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/05/2024,
de la réception le 17/05/2024 - Et de l'affichage le 17/05/2024
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception
N° 037-213701550-20240516-DE_2024_021-DE

Décisions

N° 2024-07	Honoraires avocat 2 400.00 € T.T.C.	MAÎTRE MAIGNAN-ARTIGA TOURS (37)
N° 2024-08	Enrochement au stade 540.00 € T.T.C.	GUILLON MONTHODON (37)
N° 2024-09	Achat d'une vitrine pour le café associatif 558.04 € T.T.C.	METRO TOURS (37)
N° 2024-10	Réparation du faîtage des logements communaux et nettoyage du chéneau de l'église 624.89 € T.T.C.	SAS RAIMBAULT CHATEAU-RENAULT (37)
N° 2024-11	Droit de préemption urbain Parcelle B n° 551	MAITRE LATHIERE SARAH CHATEAU-RENAULT (37)
N° 2024-12	Remplacement des luminaires de la salle du stade par du LED 703.10 € T.T.C.	SAS THIBIERGE HERBAULT (41)
N° 2024-13	Diagnostics énergétiques des logements communaux 782.40 € T.T.C.	EX'IM TOURS (37)

Divers

- Fleurissement et espaces verts :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est fixé vendredi 24 mai 2024 à 9h en mairie avec Madame la Présidente de l'association d'horticulture de Touraine afin de poursuivre et améliorer le fleurissement de la commune.

Également, un devis a été demandé pour l'entretien des espaces verts tels que la lagune, l'impasse du Milan, le stade et la salle Eva Paris afin de palier à l'absence d'un agent technique.

- Voirie :

Monsieur le Maire indique qu'au Sentier, 2 panneaux STOP supplémentaires vont être installés afin de sécuriser la route départementale RD 54.

- Lagune :

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'entreprise CATROUX pour la pose d'une passerelle à la lagune au niveau du chemin du Moulin. Le montant total est de 8 566.80 € TTC. L'entreprise AKTP a été sollicitée afin d'intervenir en complément des travaux de l'entreprise CATROUX (création de plots, enlèvement des poteaux existants) pour un montant total de 1 818.00 € TTC. Les travaux représentent un montant total global de 10 384.40 €. Un devis pour une passerelle en bois a été demandé et n'a pas été reçu à ce jour.

- Cimetière :

Monsieur le 2^{ème} Adjoint présente un devis demandé à l'entreprise AT2E pour l'embellissement et l'aménagement du cimetière. Le devis englobe toutes les allées du cimetière pour un montant total de 72 898.34 € TTC. Les élus demandent que l'entreprise effectue un devis uniquement pour l'allée centrale.

- Bâtiments communaux :

- ✓ Café associatif : L'installation d'un miroir est demandée.
- ✓ Caserne des pompiers : Le SDIS 37 demande à la commune la cession partielle du garage de la salle Eva Paris pour agrandir leur vestiaire. Après concertation du conseil municipal, les élus émettent un avis défavorable à cette demande.
- ✓ Logements communaux : Les diagnostics de performance énergétiques ont été effectués afin de permettre de se rendre compte du classement énergétique des logements. Le logement du rez-de-chaussée est classé en F et le logement du 1^{er} étage est classé en E. Monsieur le Maire a échangé avec le technicien qui conseille pour augmenter le classement d'effectuer des travaux de changement du système de chauffage (pompe à chaleur), d'adapter les ballons d'eau chaude qui sont trop gros et d'isoler la cave.
- ✓ Mise à disposition des salles communales aux associations de la commune : Des conventions vont être rédigées pour chaque association utilisatrice des salles communales afin de mieux cadrer leur utilisation.
- ✓ Ancien terrain de moto-cross : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de sa rencontre du 29 avril 2024 avec une entreprise spécialisée en photovoltaïque, aucun retour n'a été fait de la part de cette dernière.
- ✓ Aire de jeux : L'ADAC (Agence Départementale d'Aide au Collectivités) doit présenter le projet d'aménagement de l'aire de jeux et des cours d'école et propose une rencontre mardi 04 juin 2024 à 14h en mairie.

- Personnel :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ à la retraite d'un agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux au 1^{er} septembre 2024, un remplacement sera à prévoir.

AGENDA

Dimanche 09 juin 2024 de 8h à 18h : Élections européennes, le bureau de vote se tiendra en mairie

Jeudi 27 juin 2024 à 20h : conseil municipal

Samedi 29 juin 2024 : fête des écoles aux Hermites

Lundi 11 novembre 2024 : Cérémonie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h30.

Le secrétaire

Monsieur DESLIS Corentin

Le Maire,

Frédéric LAUGIS